

Rapport de la sous-commission des comptes 2020

Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Lara Zender	POP
	Madame Ilinka Guyot	Les Verts
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 30 mars 2021 de 7h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Aurèle Bula, président du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du centre d'orthophonie
- M. Rolf Aeberhard, chef du service des sports
- Mme Nelly Sebastien, adjointe au chef de service
- M. Michaël Voegtli, chef du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Thierry König, commandant, chef du service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises
- M. Denis Cattin, administrateur de la Sécurité

Introduction

Souhaitant la bienvenue aux personnes présentes, le chef du dicastère procède à un tour de table de présentation et remercie par avance les

commissaires pour leur indulgence, cette séance sur les comptes étant son premier exercice de ce type. C'est également le cas pour deux des commissaires.

115 / Parlement des jeunes

Le budget du Parlement des jeunes (PJ) est constitué de la subvention de la Ville de CHF 11'500.-, versée sur un compte et gérée par ses membres avec la collaboration du secrétariat du service de la jeunesse. Chaque dépense est enregistrée dans un tableau, permettant la bonne tenue des comptes.

Les trois axes d'activité ont totalisé les dépenses suivantes :

- Frais de fonctionnement, CHF 1'226.-
- Projet internes, CHF 3'146.80
- Projets externes, CHF 2'230.-.

Bien que la pandémie n'ait pas permis au PJ d'organiser la Silent Party prévue en mars 2020, l'année a été animée par une dizaine de projets, répartis en trois groupes de travail. Citons notamment le soutien à certaines initiatives, l'élaboration de contenus sur des motions/pétitions, des actions liées à l'écologie ou pour une égalité entre hommes femmes. Un autre projet intitulé "Que manque-t-il à la Tchaux" leur a permis de sonder la jeunesse (20% des 14 à 24 ans) et de réunir 80 "souhais" qui feront l'objet d'une synthèse et d'un rapport qui sera présenté en mai prochain.

D'autres événements politiques ont également pu être suivis ou organisés durant l'année, tels que des débats en vue des élections communales, une formation organisée par la Fédération Suisse des parlements des jeunes (cotisation annuelle de CHF 398.-), une visite du Palais fédéral en compagnie d'un conseiller national, etc.

Pour ce qui est des projets externes, le PJ a pu subventionner le "Théâtre Pandémique" à hauteur de CHF 1500.-. D'autres aides financières de moindre importance ont pu être apportées, respectivement dans le domaine musical (CHF 400.- pour l'album Fichier important) et sportif (CHF 300.- pour un parcours de cyclisme cross-country).

Au vu de la bonne dynamique du PJ et des projets qui seront développés plus en avant, il est indiqué que le solde non utilisé en 2020, soit CHF 4'897.20 est conservé pour l'année 2021 en tant que fortune.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

En préambule, il est indiqué que le service de santé et promotion de la santé (SSPS) regroupe trois centres qui fonctionnent de manière indépendante mais avec un objectif commun : **la santé**. Ces derniers répondent à différentes réglementations. Entre autres actions liées à la prévention solaire ou à la recherche d'une relève des pédiatres/médecins généralistes en ville, le chef de service, nommé chef de l'État-Major de l'OCRg Covid-19, a effectué un travail important durant cette crise sanitaire avec plus de 100 séances agendées durant l'exercice. Le directeur tient à relever l'excellent travail effectué.

Pour ce qui est du CSS-PF qui couvre les Montagnes neuchâteloises et une partie du Val-de-Ruz, les tâches sont déléguées par le Canton en application de la loi fédérale et conformes à la convention qui lie la Ville au Canton. Au niveau du personnel, celui-ci est composé de conseillères en santé sexuelle dont une sage-femme.

Durant la première vague de la Covid-19, la gynécologue mandatée sur la base d'un taux horaire a espacé sa présence au CSS-PF à raison d'un après-midi contre deux habituellement, ce qui explique la baisse enregistrée dans le compte *Honoraires médecins et dentiste*. La question du subventionnement par le Canton fera l'objet de prochaines rencontres, ce dernier ayant la volonté de revoir le modèle et le financement des prestations avec un pôle des compétences cantonales différenciées entre les deux Centres (villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) et Générations Sexualité Neuchâtel (entité qui propose des services en matière de santé sexuelle). Sur ce dossier, le service entend faire reconnaître les prestations délivrées par les centres y compris au niveau scolaire et en matière de dépistages IST. Depuis le déménagement du Centre à Serre 14 en 2018, à noter que la fréquentation a augmenté (+100).

Pour ce qui est du dépassement de CHF 8'500.- du compte *Prestations de services de tiers*, compensé par des recettes, il est indiqué que les moyens de contraception coûteux, tels que les stérilets sont financés par une fondation. Ainsi, le Centre avance les frais qui sont par la suite remboursés par ce biais. Ce compte avait été créé pour les jeunes de 15-16 ans afin qu'ils puissent bénéficier de prestations (pilules) en cas de nécessité.

482 / Centre de santé scolaire

Durant la fermeture des écoles, le Centre a également été fermé. L'équipe a saisi cette occasion pour contrôler et remettre à jour les 130 pharmacies des collèges.

Cette fermeture due à la crise Covid-19 a eu un impact important sur les *Biens, services, autres charges exploit.* (CHF 80'159.95 contre CHF 162'500.- au budget). En effet, les programmes/prestations prévus en matière de santé scolaire n'ont pas pu avoir lieu normalement; les mesures interdisant le regroupement d'élèves selon le plan de protection de l'école. Bien qu'un rattrapage sera effectué, celui-ci n'engendrera pas nécessairement des dépassements sur l'exercice 2021. Les supports, formations ou les messages évoluent rapidement, à savoir tous les trois ans. Concernant la thématique de l'alimentation par exemple pour les 5-6H, le travail se fait avec les enseignants qui sont les meilleurs transmetteurs des messages durant l'année scolaire.

Dans les années à venir, l'équipe continuera à travailler sur un programme très riche avec la volonté que la santé puisse être l'affaire de tous : élèves, parents et école. L'objectif sera de l'intégrer autant que possible dans les différents cours dispensés (biologie, etc.).

Concernant la *Rente Pont AVS*, elle concerne le départ en retraite anticipée de l'ancienne responsable du Centre.

483 / Centre d'orthophonie

Le Centre a été fermé durant le même laps de temps que les écoles. Malgré cela, les orthophonistes ont continué à travailler en faisant preuve de créativité pour dispenser 60% des traitements via d'autres solutions (Skype, Zoom, téléphone, etc.) en intégrant les parents. La facturation des traitements, qui a fait l'objet d'une convention particulière avec l'Office de l'enseignement spécialisé, s'est chiffrée à CHF 50'000.- et la perte de CHF 25'000.- a été finalement moindre car un rattrapage a pu se faire avant la fin de l'année.

Le compte *Subventions aux personnes physiques* totalisant la part communale pour les examens et traitements à la charge des parents enregistre une diminution. En raison de la fermeture, aucun traitement n'a pu être facturé aux parents.

S'agissant du salaire des orthophonistes, il est colloqué dans la fourchette de classe salariale cantonale, à l'instar de ce qui se fait pour les fonctions du secondaire 2. La convention signée avec le Canton va jusqu'à fin 2021. Sauf dénonciation par l'une des parties, elle se verra reconduite.

Dans les années à venir, le Centre va poursuivre ses actions de prévention via l'école en sensibilisant les parents sur l'importance du développement du langage des enfants. À relever que la campagne de 2018 "Moins d'écrans, un jeu d'enfant" a eu un bon écho (émissions RTS et radio) et que d'autres actions hors murs pourraient être menées.

520 / Service des sports

En préambule, le chef de service indique que les comptes ont été impactés de manière importante par la Covid-19. Globalement, les charges ont bien été maîtrisées durant l'exercice avec une diminution de celles-ci au niveau énergétique en raison de la fermeture de certaines installations. Les recettes budgétisées ont baissé durant l'automne d'un tiers pour la Charrière, de moitié pour les Arêtes et dans une moindre importance aux Mélèzes grâce à l'ouverture de la piscine en été. Différents projets ont pu être menés (CHF 890'000.-) et des investissements pour les contrôles d'accès ont été réalisés pour permettre un comptage des clients et/ou l'achat de billets avec les portables. À ce propos, une liste détaillant les amortissements extraordinaires par objet et centre comptable est remise aux commissaires.

L'adjointe au chef de service s'est occupée d'établir les plans de protection, de les modifier en fonction des mesures et de les faire appliquer ou de renseigner les associations et clubs qui étaient aussi très touchés par la pandémie. En raison des restrictions dues à la situation sanitaire, l'ouverture de la piscine des Mélèzes était très attendue par la population et les commissaires remercient le personnel de l'effort et pour son engagement.

S'agissant des subventions, le service n'a pour l'heure pas de règlement officiel mais subventionne historiquement certaines associations ou/et clubs et des manifestations annuelles et/ou ponctuelles. En 2019 par exemple, une subvention exceptionnelle de CHF 25'000.- a été accordée pour le Tour de Romandie. Le compte *Réévaluations, participation PA* comptabilise l'acquisition des actions du HCC (CHF 60'000.-) dans le cadre de la recapitalisation effectuée l'été dernier. Par ce geste, la Ville a souhaité démontrer son attachement au club. En outre, durant l'année, des aides liées à la situation sanitaire ont été accordées aux différentes sociétés sportives. Ainsi, certaines locations ont été réduites ou abandonnées et ces décisions ont donné suite à de nombreux courriers de remerciement.

Les *Prestations de services* (CHF 8'216.- pour un budget de CHF 45'000.-) concernent Midi-Tonus. Seule une demi-session a pu être assurée. À noter que la Ville organise également l'offre pour la Ville du Locle et que le lancement des sessions est coordonné entre les trois villes du canton.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Au niveau des Biens, services, autres charges exploit., les charges ont été inférieures aux prévisions budgétaires (à hauteur de CHF 25'000.-) en raison de la Covid-19. La diminution du compte Electricité-Eau-Gaz est par exemple liée à l'éclairage nocturne extérieur (terrains de foot, rugby, pistes) qui a été moins utilisé. Bien que le service ait été satisfait de voir que les jeunes ont pu continuer à s'entraîner durant la plus grande partie de l'année, certaines incohérences sont apparues entre la vision, respectivement pour l'école obligatoire et pour les activités sportives. Ainsi, les enfants pouvaient utiliser les vestiaires et douches durant les cours dispensés par l'école obligatoire, mais pas lors des entraînements dispensés par les clubs.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

L'eau des piscines fait l'objet de contrôles très suivis depuis ces dernières années. Des travaux ont dû être entrepris pour assainir la situation de la piscine de Numa-Droz dont le système de traitement d'eau est problématique et vieillissant (installations sanitaires CHF 7'938.50 + ozonateur CHF 9'939.66). De par la vulnérabilité des utilisateurs (enfants, personnes âgées) de ce bassin à fond mobile, une attention particulière est portée à la question. Depuis 2015, les budgets consacrés aux *Biens, services, autres charges exploit.* ont baissé (10-20%) et ne permettent plus suffisamment de palier les situations d'urgence (remplacements machines, pannes, ...). C'est la raison pour laquelle de plus grands investissements doivent être faits ponctuellement.

Le salaire du personnel enregistre une légère baisse en raison de plusieurs modifications liées à des engagements temporaires d'agents techniques en CDMax, ceci dans l'attente d'engagements fixes. L'équipe des Arêtes et de Numa-Droz se compose à nouveau, tel qu'en 2018, de quatre collaborateurs en CDI.

Concernant les frais liés au poste *Alarmes, surveillance*, ils concernent les rondes effectuées par les agents d'une société de sécurité externe sur le site de Numa-Droz. Celles-ci sont effectuées de manière préventive et permettent de limiter les problèmes de vandalisme.

S'agissant de l'activité du personnel durant la fermeture des piscines, celle-ci a été réduite. Le personnel a mis à profit cette période de fermeture pour nettoyer en profondeur les installations et a effectué des travaux de remise en état (peinture, réparation diverses etc.). Certains collaborateurs ont également été mis en arrêt de travail partiel. Ils n'ont pas été affectés à d'autres services.

La grande partie des *formations métier* sont obligatoires, soit les techniques ayant trait aux produits utilisés pour le traitement d'eau et celles liées au sauvetage pour les gardes-bains. De ce fait, celles-ci ne doivent pas être réduites dans le cadre de la centralisation et gestion dès 2021 par le SRH.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Les raisons qui ont conduit à faire appel à des entreprises privées pour surveiller les installations sportives sont multiples. D'une part, les solutions antérieures ne pouvaient plus être proposées (police de proximité, voire Sécurité publique ou service de la jeunesse) et d'autre part, les besoins ont augmenté au fil des années. Il était important de pouvoir séparer la mission principale des gardes-bains qui consiste à la surveillance des bassins (25 à 30 sauvetages par année) de celle des agents de sécurité. Ainsi, dès que la fréquentation est supérieure à 1000 personnes à la piscine, des rondes sont systématiquement effectuées. En cas d'incidents, il est possible de réagir rapidement, notamment par rapport à certaines problématiques rencontrées avec les gens du voyage. La dynamique a changé, à satisfaction des familles et des équipes du site. Concernant la patinoire, des rondes sont également effectuées par des agents de sécurité après la fermeture de l'installation après 23h30.

Au niveau du personnel, l'équipe a pu être renforcée d'un EPT (contrat en CDMAX de deux ans) en 2020, retrouvant ainsi le même effectif qu'en 2016. Le départ à la retraite d'un collaborateur n'avait pas fait l'objet d'un remplacement, ce qui avait mis l'équipe en difficulté.

La perte sur loyer de CHF 8'025.- concerne l'abandon de la location du restaurant des Mélèzes suite à sa fermeture due à la pandémie.

Enfin, s'agissant des enjeux et perspectives de la prochaine législature, il est indiqué que ceux-ci ne manqueront pas. La réhabilitation de la piscine jusqu'en juin 2022, puis des patinoires dont le crédit d'étude vient d'être accepté par le Conseil général occuperont le service de manière importante. Si La Chaux-de-Fonds a la chance de pouvoir compter sur des infrastructures d'importance qui lui ont été léguées, celles-ci doivent être entretenues de

manière régulière tous les 5 à 10 ans. En lien avec le dernier rapport du 31 janvier 2011 du Conseil communal sur les infrastructures sportives, rappelons que seul un tiers du plan directeur prévu a pu être réalisé et cela, sur trois législatures. Aussi, le service a utilisé à bon escient le temps à disposition durant la période "Covid-19" pour étudier les pistes pérennes de rénovation, site de la Charrière y compris (rapport du CC au CG prévu en 2022). Dans ce cadre, la Commission des sports y sera associée et d'ici la fin de l'année, un autre rapport sur la politique sportive sera présenté. Y seront également développés les axes au niveau du subventionnement afin que le soutien puisse être apporté de manière plus cohérente.

Malgré une volonté du service de voir plus de collaborations entre communes et/ou avec le Canton au niveau des infrastructures, à l'instar de ce qui existe ailleurs, il n'y a pour l'heure pas de vision globale cantonale. La situation pourrait toutefois évoluer, notamment avec l'initiative 1% pour le sport qui saurait donner une belle énergie. Aussi, malgré le prochain départ à la retraite de son chef, le service reste confiant. La prochaine construction du RER pourrait rapprocher les intérêts des uns et des autres vis-à-vis des infrastructures d'importances extra-communales.

Un·e commissaire souligne l'importance d'avoir un fil rouge des travaux lors de l'élaboration des prochains rapports, ce qui permettra au canton de se mettre autour de la table et de là, d'initier des partenariats public/privé.

550 / Service de la jeunesse

En préambule, il est indiqué que le service a une mission d'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles, pour permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, en proposant des activités qui renforcent le vivre-ensemble et l'attractivité de la ville.

Le service est actif sur trois axes :

- L'accueil des enfants, en préscolaire et parascolaire
- La coordination de l'accueil extrafamilial
- L'animation socioculturelle.

Concernant la coordination de l'accueil extrafamilial, l'équipe (une coordinatrice, 3 collaboratrices administratives, un apprenti employé de commerce, une stagiaire ISP) gère les inscriptions, contrôle les capacités contributives des parents pour la facturation et assure les liens avec les structures privées subventionnées. Elle est la plaque tournante du service et travaille aussi sur des projets, comme par exemple la carte vacances (plus

de 450 cartes vendues durant l'été, recettes supérieures au montant budgétisé).

L'animation socioculturelle (5 animateurs et animatrices, une collaboratrice administrative, deux apprentis ASE, un civiliste, et un pool de moniteurs et monitrices payés à l'heure) propose des activités aux enfants et aux jeunes, construit avec les jeunes des projets qui répondent à leurs envies et besoins. En outre, elle collabore avec les associations, institutions locales dans la mise en place de projets ou en soutien (prêt de matériel, de locaux, etc.), assurant une présence de proximité de l'administration auprès de la population.

Durant cette année de pandémie, deux grands sondages ont été mis en place pour que puissent s'exprimer les familles sur leurs besoins durant la première période de semi-confinement, de même que pour offrir aux jeunes un espace d'expression de leurs questionnements et de leurs besoins.

Sur cette base, des blogs ont été créés pour maintenir le lien et des kits de bricolage pour les familles ont été distribués, lorsque tout était fermé.

Lors des assouplissements en juin, le service a privilégié les collaborations avec les actrices et acteurs culturels, en proposant des activités supplémentaires durant l'été. Ces animations (3 animations hebdomadaires durant 4 des 6 semaines de vacances scolaires avec notamment 3 sorties nature/sport d'une journée pour les 12-18 ans, un mini-camp à vélo de 3 jours pour les 12-18 ans; 9 événements tout-public dans différents lieux de la ville, concert avec tournoi de basket etc.) ont pu faire l'objet d'un soutien extraordinaire du Canton d'un peu plus de CHF 30'000.-. À l'automne, un camp jeunesse a pu être organisé.

Au niveau financier, la baisse du compte *Biens, services, autres charges exploit.* résulte de la diminution des activités durant toute l'année. Le compte *Rbt salaires du personnel en formation* (CHF 18'162.70) concerne les mesures de réinsertion professionnelle d'une personne employée au sein du service. Pour ce qui est des budgets de formation, ceux-ci ne peuvent être reportés sur 2021, ce qui aura vraisemblablement un impact sur les plans de perfectionnement prévus; certaines formations n'ayant pu être suivies en raison de la Covid-19.

551 / Accueil parascolaire

La loi sur l'accueil des enfants (LAE) prévoit un taux de couverture de 20% au parascolaire. Pour les 1^{ère} à 8^{ème} années, le service gère 9 structures et quatre tables de midi, pour un total de 475 places. À cela s'ajoutent 126

places subventionnées en structures privées, ce qui amène à un taux de couverture de 19.95%.

L'accueil agit en tant que véritable partenaire dans le réseau éducatif des enfants puisque travaillent dans ces structures préscolaires et parascolaires (Tables de midi y compris), 95 éducateurs-trices et assistant-e-s éducateurs-trices, respectivement 27 et 68. Des apprentis assistants socio-éducatifs sont présents dans chaque structure.

Pour le pré- et le parascolaire, la première période de semi-confinement annoncée le 13 mars a impliqué de mettre en place pour le lundi 16 mars un accueil d'urgence pour les enfants des parents travaillant dans les domaines de la santé, de la sécurité et des secours. Pour cela, la crèche du Chat Telot et 4 structures parascolaires ont été maintenues ouvertes.

Pour les autres familles, l'accueil n'était pas possible et les présences n'ont pas été facturées, conformément à ce que le Canton, à travers l'Office des structures d'accueil, avait décidé (cf. comptes *Participations aux prestations fournies* et *Déductions COVID* près de CHF 310'000.- au 551 et CHF 145'000 au 552). La part communale a continué à être versée aux structures privées subventionnées, même lorsqu'elles étaient fermées afin de leur permettre de traverser la crise. Des permanences supplémentaires ont été organisées en mai lorsque l'école a rouvert en demi-groupes, afin de faciliter l'activité professionnelle des parents. Il a fallu également tenir compte des nombreux changements de situation professionnelle des parents, notamment de l'incertitude sur le moment où ils reprenaient le travail, et sur les RHT, qui ont un impact sur leur capacité contributive. Cela a engendré beaucoup de recalculs et de discussions avec les familles pour ne pas compliquer davantage leur situation.

D'une manière globale pour le pré- et parascolaire, les charges en biens et services ont été moins élevées puisque les structures ont tourné au ralenti. Cependant, cette "amélioration" n'a pas compensé le différent lié au maintien des charges en personnel, la baisse de la contribution des parents (capacité contributive -2.5%) et la fermeture partielle des structures.

S'agissant du subventionnement du Canton pour les Tables de midi, il est indiqué que ces places sont subventionnées, tout comme celles initialement créées dans le bas du canton. Cette solution pour l'accueil des 9 à 12 ans est non seulement intéressante pour répondre aux besoins des familles mais également d'un point de vue financier (coût – 50% par rapport à une place ouverte en journée). De plus, elles permettent une meilleure souplesse en cas de fluctuations dans les quartiers. Actuellement, les besoins sont plus

importants dans le quartier Nord et certains après-midis alors que les débuts de matinée sont moins demandés.

L'écart de CHF 300'000.- au compte *Subventions aux entreprises publiques* s'explique par le fait que beaucoup d'enfants n'ont pas repris l'accueil en juin et juillet, du fait des incertitudes concernant l'activité professionnelle des parents (maintien à domicile, RHT, etc.). Il y a donc eu une baisse du taux d'accueil en juin et juillet, ce qui a fait baisser la part communale. Cette dernière a continué d'être versée aux structures subventionnées, conformément à ce qui avait été décidé en Conférence des directeurs communaux (CDC-SA). L'objectif étant de garantir la pérennité des structures, tout en admettant que dans l'éventualité où celles-ci réaliseraient un bénéfice, cette participation devrait être remboursée aux communes. Cela pourrait arriver dans le sens où certaines d'entre elles ont bénéficié des indemnités RHT, au contraire des structures communales qui ne pouvaient légalement y prétendre.

Au sujet du compte *Formation métier*, un commissaire relève l'erreur au niveau de la remarque qui doit être corrigée après analyse avec le SRH, les montants étant inscrits par ce service. Pour ce qui est du dépassement des charges salariales, celui-ci s'explique par l'obligation légale de remplacer le personnel, lors de congés maternité par exemple. Les structures doivent répondre au taux d'encadrement approprié et certains chevauchements peuvent avoir lieu. Pour l'heure, il y a peu de turnover et pas de signes d'un épuisement du personnel. En revanche, il y a eu des malades de longue durée et plusieurs éducatrices en congé maternité.

552 / Accueil préscolaire

La LAE prévoit un taux de couverture de 30% au préscolaire.

Au préscolaire, le service gère 2 crèches communales: Chat Telot (60 places) et Ferme Gallet (25 places). La commune s'appuie en outre sur 12 structures privées subventionnées (348 places), ce qui représente un taux de couverture de 30.49%, totalisant 433 places.

La baisse importante au compte *Salaires du personnel en formation* résulte des nouvelles directives cantonales en matière de contrats pour le personnel en formation. Depuis deux ans, les structures ont mis fin à ces contrats ou stages indépendants. En effet, lorsqu'un stage est proposé en crèche, il doit être d'une durée de deux mois au maximum, et s'il se poursuit, il doit conduire à la signature d'un contrat d'apprentissage ASE. Cette année, les structures ont deux stagiaires qui entameront leur apprentissage à la rentrée.

870 / Défense incendie région

En préambule, il est rappelé que le SISMN, service qui fonctionne 24h-24h et 7j/7, porte aide et secours à la population sur un plan régional, celui-ci s'étendant jusqu'à la Brévine. Pour les ambulances, les dégâts naturels, les feux, les missions spéciales en milieu périlleux ou les accidents, c'est un déploiement au niveau cantonal. En outre, le directeur du dicastère a la gestion de l'ensemble de la région.

Au niveau organisationnel, le service compte sur les compétences de l'administrateur qui se charge des tâches financières et administratives, des subventions, facturations et contributions des autres communes. Ce dernier a intégré également depuis 2020 la cellule de l'OCRg Covid-19, ce qui a nécessité d'importantes ressources. Les aspects stratégiques liés aux missions de secours sont du ressort du commandant. Ce travail en binôme prendra fin en août prochain suite au départ à la retraite de l'administrateur. Une nouvelle organisation a d'ores et déjà été mise en place.

Concernant la contribution de l'ECAP, celle-ci se monte à 50%, voire 70%, pour le matériel en fonction de ce dernier et à 25% pour les coûts liés à la formation des sapeurs-pompiers professionnels chiffrés à CHF 80'000.-.

Actuellement, le service (6.5 EPT liés aux missions de secours) a conservé une certaine mixité au niveau des ambulanciers ES et des pompiers, contrairement aux autres régions ou à la ville de Neuchâtel, par exemple, qui compte des unités séparées. Les avantages sont multiples (compétences lors des interventions, intérêt du personnel et d'ordre financier - 20%) et la reconnaissance IAS en 2018 a pu démontrer que cela fonctionne à satisfaction. Ce modèle est défendu depuis plusieurs années par le SISMN auprès des instances cantonales qui souhaiteraient, elles, créer une Maison de la Sécurité et ainsi prendre la main sur les services communaux, ce qui n'est pas souhaité.

Divers changements interviendront prochainement au niveau du personnel avec le départ à la retraite susmentionné de l'administrateur et du chef de caserne, puis en 2022 du commandant. Une analyse a été effectuée et la commission de Sécurité publique sera informée de l'avancée des travaux. Au niveau des procédures d'assessments et des frais y relatifs (CHF 14'674.- pour la fonction de chef de section en 2020), ils s'expliquent par la nécessité de devoir sélectionner le bon candidat, tant du point de vue des compétences opérationnelles métier que managériales. Avec des sections constituées de 15 personnes qui vivent 24/24h ensemble, il est important d'investir dans ce processus pour ces postes clefs.

Les difficultés pour trouver et recruter du personnel formé persistent, ce qui explique la différence entre les charges du personnel budgétisées et réelles; le budget étant réalisé avec un effectif au complet. Lors de l'engagement du personnel non formé, nécessaire au vu du marché, est stipulé une clause de remboursement en cas de rupture du contrat. À noter que la formation d'un pompier est de 2.5 ans et que celle de l'ambulancier est de 3 ans.

S'agissant du centre 870, il est rappelé qu'il concerne les comptes de la région. Les multiples remarques apportées aux comptes permettent d'être transparent vis-à-vis des communes partenaires. Pour rappel, chacune de celles-ci voit sa quote-part calculée par unité de risque (nombre d'habitants et d'emplois EPT, valeurs assurée).

Enfin, il est indiqué que d'une manière générale la Covid-19 a eu un impact sur toutes les activités et/ou interventions du SISMN. Aussi bien sur les interventions feux (baisse liée à la diminution activité économique), le recours aux pompiers volontaires, les formations en groupe que sur les transferts d'ambulance en diminution en raison des risques de contamination et de la baisse de la médecine élective.

871 / Service ambulancier

S'agissant de la facturation des frais de transport d'urgence, c'est le système de tiers garant qui prévaut, ce qui a un impact sur le compte *Perte sur débiteurs*; les impayés représentant 10% du volume. Pour les cas d'accident, l'assurance-accident prend en revanche à sa charge 100% des coûts de transport. Avec une population vieillissante qui n'a souvent que peu de moyens, ces situations tendent à augmenter. Pour des raisons de contrôle et de transparence, le SISMN tient depuis quelques années un tableau de bord et accorde des remboursements fractionnés sur une durée de 12 ou 24 mois.

Pour augmenter l'attractivité du métier et la fidélisation du personnel ambulancier, plusieurs pistes ont été étudiées en collaboration avec le SRH, débouchant sur certaines améliorations. Le SISMN privilégie, entres autres, l'engagement de jeunes de la région, attachés à celle-ci et motivés par la qualité du travail. Le fait de ne plus avoir une seule école (Lausanne) pour la Romandie avec 15 à 16 diplômés par année est également favorable.

Bien que les conditions salariales ne soient pas le critère le plus important (charges sociales élevées), il y aura lieu de se pencher également sur cette question. L'évolution sociétale et la recherche d'un équilibre vie privée/professionnelle font que les conditions doivent évoluer pour assurer la relève. Actuellement, les membres de l'État-Major assument un piquet toutes

les trois semaines et il est souhaité de pouvoir le ramener à quatre semaines. À noter également que les tâches sont toujours plus lourdes pour le personnel en place avec une complexification de celles-ci. Ainsi, si le budget de fonctionnement a doublé depuis 2001, les excédents de charges sont restés identiques.

876 / Service du feu

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre. Les coûts ont baissé (CHF 15.- en 2015 contre CHF 7.50 actuellement), le SISMN ayant une gestion très rigoureuse et faisant une pesée opérationnelle avant chaque dépense. Ainsi, on peut constater certaines disparités entre les communes.

Pour ce qui est des sauvetages (env. 12 par année), 1/3 des pompiers professionnels sont formés à la technique de corde, ce qui est utile par exemple lors d'accidents dans les côtes du Doubs. Les interventions chimiques ne sont pas les plus spectaculaires mais ce sont les plus difficiles. Sur un territoire étendu (zone industrielle dispersée), ce sont celles qui nécessitent le plus de ressources humaines.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre 880 constitue la part de la Ville. Grâce à une gestion rigoureuse, le coût par habitant (CHF 14.- en 2020) sera abaissé en 2022 à CHF 13.50.

890 / OPC Organism. Protection Civile

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission

Cédric Haldimann